

**Assemblée générale**

Distr. générale
18 décembre 1998
Français
Original: arabe

Cinquante-troisième session

Point 113 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999**Rapport de la Cinquième Commission***Rapporteur* : M. Tamman **Sulaiman** (République arabe syrienne)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-6	3
II. Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999	7-10	3
III. Examen de sujets particuliers	11-42	11
1. Demande de subvention découlant de la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement relative au programme de travail de l'Institut pour 1999 ...	11-12	11
2. Locaux à usage de bureaux au Palais Wilson	13-14	12
3. Budgétisation en chiffres nets et impact sur le fonctionnement des entités concernées	15-16	12
4. Premier rapport sur l'exécution du budget-programme	17-18	12
5. Regroupement des services d'appui technique fournis aux organes intergouvernementaux	19-20	12
6. Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et Bangkok	21-22	12
7. Système intégré de gestion	23-25	13

8.	Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice, juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, et juges du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 ..	26–28	13
9.	Bureau politique des Nations Unies à Bougainville	29–30	14
10.	Fonds de réserve	31–33	14
11.	Réévaluation des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées en cours d'examen	33–34	14
12.	Arrangements financiers afférents au restaurant de la Cour internationale de Justice	35–37	14
13.	Liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du Fonds de réserve	38–39	15
14.	Compte pour le développement	40–42	15
IV.	Recommandations de la Cinquième Commission	43–44	15

I. Introduction

1. Les recommandations déjà soumises à l'Assemblée générale par la Cinquième Commission au titre du point 113 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/53/485.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de cette question à ses 3e à 6e, 15e, 25e, 26e, 28e, 33e et 37e à 44e séances et à la reprise de sa 45e séance, les 2, 6, 7, 12 et 29 octobre, les 12, 13, 16, 23 et 30 novembre et les 1er, 4, 7, 8, 10, 14, 15 et 18 décembre 1998. Les déclarations et observations formulées au cours de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/53/SR.3 à 6, 15, 25, 26, 28, 33 et 37 à 45).
3. Conformément aux critères régissant l'utilisation du fonds de réserve qui figurent en annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987, la Cinquième Commission a examiné à la reprise de sa 45e séance, le 18 décembre, un état récapitulatif de toutes les incidences sur le budget-programme et prévisions révisées auxquelles s'appliquaient les critères d'utilisation du fonds de réserve. Le montant total indiqué dans l'état récapitulatif était inférieur au solde du fonds de réserve. La Commission a donc approuvé les crédits demandés aux chapitres correspondants du budget-programme.
4. À la section II du présent rapport sont récapitulées les recommandations que la Cinquième Commission a faites à la présente session à l'issue de l'examen des prévisions révisées présentées par le Secrétaire général et des incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la recommandation de ses grandes commissions ou des résolutions portant sur des questions examinées en séance plénière.
5. À la section III du présent rapport sont récapitulés les sujets particuliers que la Cinquième Commission a examinés et à propos desquels elle a adopté des décisions qu'elle devait recommander à l'Assemblée générale.
6. Les recommandations de la Cinquième Commission sont reproduites dans la section IV du présent rapport.

II. Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

7. Par ses résolutions 52/221 A et B du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale avait ouvert des crédits budgétaires d'un montant total de 2 532 331 200 dollars et avait approuvé des prévisions de recettes d'un montant total de 363 840 300 dollars.
8. Les recommandations que la Cinquième Commission a faites à la présente session de l'Assemblée générale en ce qui concerne les prévisions révisées présentées par le Secrétaire général, ainsi que les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée à propos de questions examinées par d'autres grandes commissions ou en séance plénière, entraînent une diminution nette de 5 627 700 dollars du montant des crédits ouverts et une réduction nette de 1 150 700 dollars du montant des prévisions de recettes.
9. Les prévisions révisées des dépenses et des recettes qui sont approuvées par la Cinquième Commission, ainsi que les incidences financières des résolutions qui ont été recommandées par les autres grandes commissions et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale, sont récapitulées ci-après, par chapitre des dépenses et des recettes :

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts dans les résolutions 52/221 A et B</i>	<i>Augmentations/ (diminutions) approuvées à la présente session</i>	Total
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
A. Chapitre des dépenses			
1A. Politique, direction et coordination d'ensemble	41 454 500		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(689 700)	
b) Incidences administratives et financières des propositions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/53/3, A/53/511 et A/C.5/53/SR.28)		487 100	
c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.5/53/L.13 (A/C.5/53/35 et A/C.5/53/SR.45)		94 800	
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées en cours d'examen (A/C.5/53/49 et A/C.5/53/SR.45)		(5 500)	
Total	41 454 500	(113 300)	41 341 200
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	436 829 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(9 175 400)	
Total	436 829 200	(9 175 400)	427 653 800
2A. Affaires politiques	42 061 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(827 600)	
Total	42 061 500	(827 600)	41 233 900
2B. Désarmement	13 310 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(334 700)	
Total	13 310 600	(334 700)	12 975 900

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts dans les résolutions 52/221 A et B</i>	<i>Augmentations/ (diminutions) approuvées à la présente session</i>	Total
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	146 760 600		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(1 190 400)	
b) La situation en Amérique centrale : processus de paix en Amérique centrale (A/C.5/53/33 et A/C.5/53/SR.33)		184 300	
c) La situation en Amérique centrale : Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) (1er janvier-31 décembre 1999) (A/C.5/53/32 et Corr.1, A/53/674 et A/C.5/53/SR.33)		22 640 800	
d) La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/C.5/53/45, A/53/734 et A/C.5/53/SR.42, 43 et 45)		5 896 200	
e) La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti : Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) (1er janvier-31 décembre 1999) (A/C.5/53/39 et A/C.5/53/SR.39)		5 919 800	
f) Bureau politique des Nations Unies à Bougainville (1er janvier-31 décembre 1999) (A/C.5/53/47 et A/C.5/53/SR.44)		1 395 300	
g) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées en cours d'examen (A/C.5/53/49 et A/C.5/53/SR.45)		(182 900)	
Total	146 760 600	34 663 100	181 423 700
4. Utilisations pacifiques de l'espace	3 967 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(32 500)	
Total	3 967 300	(32 500)	3 934 800
5. Cour internationale de Justice	20 479 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		180 300	
Total	20 479 300	180 300	20 659 600
6. Affaires juridiques	33 035 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(586 200)	
Total	33 035 400	(586 200)	32 449 200
7A. Affaires économiques et sociales	109 262 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(2 303 900)	
Total	109 262 300	(2 303 900)	106 958 400

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts dans les résolutions 52/221 A et B</i>	<i>Augmentations/ (diminutions) approuvées à la présente session</i>	Total
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
8. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 385 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(155 200)	
Total	5 385 200	(155 200)	5 230 000
11A. Commerce et développement	96 296 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(3 000 500)	
Total	96 296 900	(3 000 500)	93 296 400
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	19 812 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)			
Total	19 812 700	–	19 812 700
12. Environnement	8 807 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(50 800)	
Total	8 807 400	(50 800)	8 756 600
13. Établissements humains	12 790 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(201 600)	
Total	12 790 300	(201 600)	12 588 700
14. Lutte contre la criminalité	5 413 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(56 300)	
Total	5 413 600	(56 300)	5 357 300
15. Contrôle international des drogues	14 825 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(97 100)	
Total	14 825 500	(97 100)	14 728 400
16. Développement économique et social en Afrique	87 926 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(7 318 600)	
Total	87 926 400	(7 318 600)	80 607 800
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	56 167 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		508 400	
Total	56 167 500	(508 400)	56 675 900

Chapitre		Crédits ouverts dans	Augmentations/	Total
		les résolutions 52/221 A et B	(diminutions) approuvées à la présente session	
		(En dollars des États-Unis)		
18.	Développement économique en Europe	44 875 400		
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(1 325 800)	
	Total	44 875 400	(1 325 800)	43 549 600
19.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	87 906 900		
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(5 222 900)	
	Total	87 906 900	(5 222 900)	82 684 000
20.	Développement économique et social en Asie occidentale	49 925 000		
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(172 700)	
	Total	49 925 000	(172 700)	49 752 300
21.	Programme ordinaire de coopération technique	43 567 700		
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(912 500)	
	Total	43 567 700	(912 500)	42 655 200
22.	Droits de l'homme	42 201 500		
a)	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(1 419 000)	
b)	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (A/C.5/53/36 et A/C.5/53/SR.38)		33 200	
c)	Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (A/C.5/53/37 et A/C.5/53/SR.38)		19 000	
d)	Réévaluation des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées en cours d'examen (A/C.5/53/49 et A/C.5/53/SR.45)		(2 100)	
	Total	42 201 500	(1 368 900)	40 832 600
23.	Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	46 005 900		
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(954 900)	
	Total	46 005 900	(954 900)	45 051 000
24.	Réfugiés de Palestine	21 221 800		
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		583 000	
	Total	21 221 800	583 000	21 804 800
25.	Assistance humanitaire	17 933 700		

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts dans les résolutions 52/221 A et B</i>	<i>Augmentations/ (diminutions) approuvées à la présente session</i>	Total
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(350 500)	
Total	17 933 700	(350 500)	17 583 200
26. Communication et information	138 040 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(2 466 400)	
Total	138 040 400	(2 466 400)	135 574 000
27. Services administratifs	446 190 700		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(5 291 200)	
b) Incidences administratives et financières des propositions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/53/3, A/53/511 et A/C.5/53/SR.28)		(1 112 500)	
c) Système intégré de gestion (A/53/573, A/53/7/Add.7 et A/C.5/53/SR. 37, 41, 42 et 45)		3 300 000	
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées en cours d'examen (A/C.5/53/49 et A/C.5/53/SR.45)		10 800	
Total	446 190 700	(3 092 900)	443 097 800
28. Contrôle interne	18 359 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(418 100)	
Total	18 359 600	(418 100)	17 941 500
29. Activités administratives financées en commun	5 627 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		196 800	
Total	5 627 400	196 800	5 824 200
30. Dépenses spéciales	52 837 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(152 700)	
Total	52 837 000	(152 700)	52 684 300
31. Dépenses d'équipement	34 550 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(377 200)	
Total	34 550 300	(377 200)	34 173 100
32. Contributions du personnel	315 436 700		

Chapitre	Crédits ouverts dans les résolutions 52/221 A et B	Augmentations/ (diminutions) approuvées à la présente session	Total
	(En dollars des États-Unis)		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(4 585 000)	
b) La situation en Amérique centrale : processus de paix en Amérique centrale (A/C.5/53/33 et A/C.5/53/SR.33)		34 800	
c) La situation en Amérique centrale : Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) (1er janvier-31 décembre 1999) (A/C.5/53/32 et Corr.1, A/53/674 et A/C.5/53/SR.33)		2 465 700	
d) La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/C.5/53/45, A/53/734 et A/C.5/53/SR.42, 43 et 45)		412 100	
e) La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti : Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) (1er janvier-31 décembre 1999) (A/C.5/53/39 et A/C.5/53/SR.39)		849 800	
f) Bureau politique des Nations Unies à Bougainville (1er janvier-31 décembre 1999) (A/C.5/53/47 et A/C.5/53/SR.44)		148 300	
g) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées en cours d'examen (A/C.5/53/49 et A/C.5/53/SR.45)		(15 800)	
Total	315 436 700	(690 100)	314 746 600
34. Compte pour le développement	13 065 000	–	13 065 000
Total, prévisions de dépenses (montant brut)	2 532 331 200	(5 627 700)	2 526 703 500
B. Chapitre des recettes			
1. Recettes provenant des contributions du personnel	325 486 700		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(4 585 000)	
b) La situation en Amérique centrale : processus de paix en Amérique centrale (A/C.5/53/33 et A/C.5/53/SR.33)		34 800	
c) La situation en Amérique centrale : MINUGUA (1er janvier-31 mars 1999) (A/C.5/53/32 et Corr.1 et A/C.5/53/SR.33)		2 465 700	
d) La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/C.5/53/45, A/53/734 et A/C.5/53/SR.42, 43 et 45)		412 100	
e) La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti : Mission civile internationale en Haïti (1er janvier-31 juillet 1999) (A/C.5/53/39 et A/C.5/53/SR.39)		849 800	
f) Bureau politique des Nations Unies à Bougainville (1er janvier-31 décembre 1999) (A/C.5/53/47 et A/C.5/53/SR.44)		148 300	

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts dans les résolutions 52/221 A et B</i>	<i>Augmentations/ (diminutions) approuvées à la présente session</i>	Total
<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
g) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées en cours d'examen (A/C.5/53/49 et A/C.5/53/SR.45)		(15 800)	
Total	325 486 700	(690 100)	324 796 600

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts dans les résolutions 52/221 A et B</i>	<i>Augmentations/ (diminutions) approuvées à la présente session</i>	Total
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
2. Recettes générales	33 743 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(158 200)	
Total	33 743 600	(158 200)	33 585 400
3. Services destinés au public	4 610 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/53/693, A/53/7/Add.8 et A/C.5/53/SR.39 à 41 et 45)		(302 400)	
Total	4 610 000	(302 400)	4 307 600
Total, prévisions de recettes	363 840 300	(1 150 700)	362 689 600

10. À la reprise de sa 45e séance, le 18 décembre, la Commission a examiné les prévisions de dépenses et de recettes révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 qu'elle devait recommander à l'Assemblée générale d'approuver, ainsi que l'exécution du budget pour l'année 1999. La Commission a pris les décisions ci-après :

- a) La Commission a approuvé le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 (voir par. 43, projet de résolution II A);
- b) La Commission a approuvé le montant révisé des prévisions de recettes pour l'exercice biennal 1998-1999 (voir par. 43, projet de résolution II B);
- c) La Commission a approuvé le projet de résolution relatif à l'exécution du budget pour l'année 1999 (voir par. 43, projet de résolution II C).

III. Examen de sujets particuliers

1. Demande de subvention découlant de la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement relative au programme de travail de l'Institut pour 1999

11. La Commission a examiné cette question à sa 28e séance, le 16 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/53/29). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité.

12. À la même séance, sur la proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'approuver la recommandation tendant à octroyer à l'Institut une subvention de 213 000 dollars à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation pour 1999, étant entendu qu'il n'y aurait pas à ouvrir de crédit additionnel au chapitre 2B (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (voir par. 43, projet de résolution I A, sect. I).

2. Locaux à usage de bureaux au Palais Wilson

13. La Commission a examiné cette question à ses 25e et 26e séances, les 12 et 13 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'analyse coûts-avantages de

l'utilisation des salles de conférence actuellement disponibles au Palais Wilson à Genève (A/53/302).

14. À sa 26e séance, le 13 novembre, sur la proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'analyse coûts-avantages de l'utilisation des salles de conférence actuellement disponibles au Palais Wilson à Genève (voir par. 43, projet de résolution I A, sect. II).

3. Budgétisation en chiffres nets et impact sur le fonctionnement des entités concernées

15. La Commission a examiné cette question à sa 39e séance, le 4 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/53/410). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité.

16. À la même séance, sur la proposition du Président, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur la budgétisation en chiffres nets et son impact sur le fonctionnement des entités concernées, et de faire siennes les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir par. 43, projet de résolution I A, sect. III).

4. Premier rapport sur l'exécution du budget-programme

17. La Commission a examiné la question à ses 39e à 41e séances et à la reprise de sa 45e séance, les 4, 7, 8 et 18 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/53/693) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.8).

18. À la reprise de sa 45e séance, le 18 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé «Premier rapport sur l'exécution du budget-programme» (A/C.5/53/L.36). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/53/L.36 sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution I A, sect. IV).

5. Regroupement des services d'appui technique fournis aux organes intergouvernementaux

19. La Commission a examiné cette question à sa 42e séance, le 10 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/53/452).

20. À la même séance, sur la proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général et de revenir sur cette question, selon qu'il conviendra, dans le contexte du processus de réforme (voir par. 43, projet de résolution I A, sect. V).

6. Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et Bangkok

21. La Commission a examiné cette question à sa 25e séance, le 12 novembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général (A/52/579 et A/53/347) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.5).

22. À la même séance, sur la proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre note des rapports du Secrétaire général sur la construction d'installations de conférence à Addis-Abeba et Bangkok et d'approuver les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les

questions administratives et budgétaires au paragraphe 5 de son rapport (voir par. 43, projet de résolution I A, sect. VI).

7. Système intégré de gestion

23. La Commission a examiné cette question à ses 37e, 41e, 42e séances et à la reprise de sa 45e séance, le 30 novembre et les 8, 10 et 18 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/53/573), de la note du Secrétaire général transmettant l'étude du Système intégré de gestion réalisée par des experts indépendants (A/53/662) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.7).

24. À la reprise de sa 45e séance, le 18 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé «Système de gestion intégrée» (A/C.5/53/L.32), issu de consultations officielles.

25. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/53/L.32 sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution I A, sect. VII).

8. Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice, juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, et juges du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

26. La Commission a examiné cette question à ses 28e et 43e séances, le 16 novembre et le 14 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/53/11) sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice, et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.6).

27. À la 43e séance, le 14 décembre, le représentant des Bahamas, Vice-Président de la Commission, a présenté un projet de résolution intitulé : «Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice, juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et juges du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994» (A/C.5/53/L.25).

28. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/53/L.25 sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution I A, sect. VIII).

9. Bureau politique des Nations Unies à Bougainville

29. La Commission a examiné cette question à sa 44e séance, le 15 décembre. Elle était saisie du rapport intitulé : Bureau politique des Nations Unies à Bougainville : prévisions révisées au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales), au chapitre

32 (Contributions du personnel) et au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) (A/C.5/53/47). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité.

30. À la même séance, sur la proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du montant estimatif de 1 395 300 dollars à inscrire au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) et du montant de 148 300 dollars à inscrire au chapitre 32 (Contributions du personnel), du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 étant entendu que les crédits additionnels qui pourraient s'avérer nécessaires ne seraient pas régis par les procédures relatives au fonctionnement du Fonds de réserve, comme il est prévu au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986 (voir par. 43, projet de résolution I A, sect. IX).

10. Fonds de réserve

31. La Commission a examiné cette question à la reprise de sa 45e séance, le 18 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/53/48). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité.

32. À la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits correspondant aux montants indiqués dans le rapport du Secrétaire général et de noter que le solde du Fonds de réserve s'établirait à 15 307 800 dollars (voir par. 43, projet de résolution I A, sect. X).

11. Réévaluation des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées en cours d'examen

33. La Commission a examiné la question à la reprise de sa 45e séance, le 18 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/53/49). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité à la même séance.

34. À la même séance, sur la proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général et de noter que la réévaluation des coûts et les ajustements correspondants seraient pris en compte dans le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999.

12. Arrangements financiers afférents au restaurant de la Cour internationale de Justice

35. La Commission a examiné cette question à ses 25e et 42e séances, le 12 novembre et le 10 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/53/19).

36. À la 42e séance, le 10 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé «Arrangements financiers afférents au restaurant de la Cour internationale de Justice» (A/C.5/53/L.17), à l'issue de consultations officieuses.

37. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/53/L.17 sans le mettre aux voix (voir par. 44, projet de décision I).

13. Liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du Fonds de réserve

38. La Commission a examiné cette question à sa 42e séance et à la reprise de sa 45e séance, les 10 et 18 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/52/42) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.9).

39. À la reprise de sa 45e séance, le 18 décembre, sur la proposition du Président, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de différer l'examen du rapport du Secrétaire général et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir par. 44, projet de décision II).

14. Compte pour le développement

40. La Commission a examiné cette question à ses 3e, 4e, 15e, 28e, 40e séances et à la reprise de sa 45e séance, les 5, 6 et 29 octobre, le 16 novembre et les 7 et 18 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général (A/52/1009 et A/53/374) et des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.1 et 4).

41. À la reprise de sa 45e séance, le 18 décembre, le représentant du Bangladesh, coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté, au nom du Président, un projet de décision intitulé «Compte pour le développement» (A/C.53/53/L.34), à l'issue de consultations officieuses.

42. À la même séance, la Commission a adopté, sans procéder à un vote, le projet de décision A/C.5/53/L.34 (voir par. 44, projet de décision III).

IV. Recommandations de la Cinquième Commission

43. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution I

Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

A

L'Assemblée générale,

I

Demande de subvention découlant de la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement relative au programme de travail de l'Institut pour 1999

Approuve la recommandation tendant à octroyer à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement une subvention de 213 000 dollars à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 1999, étant entendu qu'il n'y aura pas à ouvrir de crédit additionnel au chapitre 2B (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999.

II

Locaux à usage de bureaux au Palais Wilson

Prend note du rapport du Secrétaire général sur l'analyse coûts-avantages de l'utilisation des salles de conférence actuellement disponibles au Palais Wilson à Genève¹;

III

Budgétisation en chiffres nets et impact sur le fonctionnement des entités concernées

Prend note du rapport du Secrétaire général sur la budgétisation en chiffres nets et son impact sur le fonctionnement des entités concernées² et fait siennes les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

¹ A/53/302.

² A/53/410.

IV

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Réaffirme* le processus budgétaire qu'elle a approuvé dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986 et réaffirmé dans des résolutions ultérieures;

2. *Réaffirme également* sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997;

3. *Prend acte* du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999³ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴;

4. *Réaffirme* que tous les États Membres ont l'obligation de s'acquitter promptement, intégralement et sans imposer de conditions des obligations financières qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies;

5. *Constate* les effets préjudiciables qu'a le non-versement de quotes-parts sur le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies;

6. *Approuve* une diminution nette de 48 200 900 dollars des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 et une diminution nette de 4 552 500 dollars des prévisions de recettes pour l'exercice biennal 1998-1999, dont le montant sera réparti entre les chapitres des dépenses et des recettes comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général;

7. *Constate avec préoccupation* qu'un certain nombre de chapitres du budget-programme continuent de faire apparaître des taux de vacance de postes élevés, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la mise en oeuvre intégrale des programmes et activités qu'elle a demandé d'exécuter;

8. *Rappelle* que le taux de vacance de postes est un outil conçu aux fins des calculs budgétaires et ne devrait pas servir à réaliser des économies;

9. *Rappelle* qu'un taux élevé de vacance de postes entrave sérieusement l'exécution des programmes et activités prescrits par les organes délibérants et souligne que les décisions prises délibérément par l'Administration de laisser un certain nombre de postes vacants rendent le processus budgétaire moins transparent et la gestion des ressources en personnel plus difficile;

10. *Réaffirme* qu'elle seule est habilitée à inscrire des postes au budget ordinaire ou à en supprimer;

11. *Prie* le Secrétaire général d'intensifier sans tarder le recrutement afin de réduire le nombre de postes vacants, en particulier dans les domaines où les taux de vacance sont élevés;

12. *Décide* que le taux de vacance de postes pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ne devrait pas dépasser 5 % à la fin de l'exercice biennal 1998-1999 et,

³ A/53/693.

⁴ A/53/7/Add.8. Pour le texte final, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 7*.

dans ce contexte, prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif;

13. *Prie* le Secrétaire général de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale en prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application intégrale du paragraphe 1B.10 du rapport du Secrétaire général intitulé «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions»⁵, tel qu'elle l'a adopté dans sa résolution 52/220, de façon à assurer le respect des principes de transparence et de responsabilité, renforçant ainsi la capacité du Président de l'Assemblée générale de s'acquitter efficacement et rationnellement des fonctions du Bureau, selon qu'il conviendra;

14. *Décide* que le Président de l'Assemblée générale, compte tenu du budget-programme approuvé, devrait être pleinement habilité à utiliser les crédits prévus au budget du Bureau, notamment pour ce qui est des dépenses de représentation, des frais de voyage et de toutes autres dépenses nécessaires à l'exécution de fonctions officielles;

15. *Note* que les paragraphes 74 à 80 de sa résolution 52/220 définissaient les procédures à suivre dans le cadre du projet de budget-programme au sujet des activités liées aux rapporteurs spéciaux de pays dont le mandat avait expiré en 1997 et que, de ce fait, rien n'autorisait leur inclusion dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999;

16. *Réaffirme* que, conformément aux dispositions du paragraphe 79 de sa résolution 52/220, les fonds correspondant directement à ces activités qui n'avaient pas été prescrites ne pouvaient leur être consacrés tant que n'aurait pas été examiné le rapport sur les liens entre les modalités de financement des activités durables et l'utilisation du Fonds de réserve demandé au paragraphe 78 de sa résolution 52/220;

17. *Regrette* qu'il n'ait pas été donné suite aux dispositions de la décision figurant au paragraphe 79 de sa résolution 52/220, étant donné que le rapport demandé n'a pas été examiné avant l'exécution, en 1998, d'activités afférentes aux rapporteurs spéciaux de pays;

18. *Prie* le Secrétaire général d'améliorer la présentation des rapports sur l'exécution du budget en présentant séparément, pour chaque chapitre du budget, les incidences des taux moyens de vacance de postes sur les changements liés aux traitements et dépenses communes de personnel;

19. *Prie également* le Secrétaire général de donner des explications lorsque les taux moyens de vacance de postes sont supérieurs à ceux qu'elle a approuvés;

20. *Rappelle* que le Secrétaire général doit veiller à ce que les ressources soient utilisées strictement aux fins approuvées par elle;

21. *Déplore* la tendance au recours excessif aux services de consultants, en particulier dans des domaines où l'Organisation dispose elle-même des compétences requises, et prie le Secrétaire général de ne recourir à l'avenir aux services de consultants que lorsque ces compétences font défaut et de se conformer en tel cas à la réglementation en vigueur et aux résolutions pertinentes;

22. *Réaffirme* que seule l'Assemblée générale est habilitée à apporter des changements aux programmes et activités dont l'exécution a été demandée par les organes délibérants;

⁵ A/52/303.

V

Regroupement des services d'appui technique fournis aux organes intergouvernementaux

Prend note du rapport du Secrétaire général⁶ et décide de revenir sur cette question, selon qu'il conviendra, dans le contexte du processus de réforme;

VI

Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et à Bangkok

Prend note des rapports du Secrétaire général sur la construction d'installations de conférence à Addis-Abeba et à Bangkok⁷ et approuve les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 5 de son rapport⁸;

VII

Système intégré de gestion

Rappelant ses résolutions 43/217 du 21 décembre 1988 et 52/227 du 31 mars 1998,
L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 43/217 du 21 décembre 1988 et 52/227 du 31 mars 1998,

Ayant examiné le dixième rapport intérimaire du Secrétaire général⁹, ainsi que le rapport des experts indépendants sur le projet de Système intégré de gestion¹⁰ et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹,

1. *Constate avec une vive préoccupation* que le dixième rapport intérimaire du Secrétaire général n'a pas été présenté de façon entièrement conforme au paragraphe 13 de sa résolution 52/227;

2. *Note avec préoccupation* que le rapport du Bureau des services de contrôle interne demandé au paragraphe 11 de sa résolution 52/227, qui aurait dû être pris en compte pour l'établissement du dixième rapport intérimaire, n'a pas été soumis;

3. *Prie* le Comité des commissaires aux comptes d'examiner la suite donnée aux recommandations figurant dans son audit spécial actualisé du Système intégré de gestion¹², en tenant compte des dispositions de la résolution 52/227;

4. *Prie également* le Comité des commissaires aux comptes de continuer de surveiller les activités liées au Système intégré de gestion dans le cadre de son programme ordinaire d'audit des états financiers;

⁶ A/53/452.

⁷ A/52/579 et A/53/347.

⁸ A/53/7/Add.5.

⁹ A/53/573.

¹⁰ A/53/662.

¹¹ A/53/7/Add.7.

¹² A/52/755, annexe.

5. *Renouvelle* la demande formulée au paragraphe 16 de sa résolution 52/227, tendant à ce qu'un personnel suffisant et qualifié soit affecté à la mise en place et à l'exploitation du Système intégré de gestion dans tous les lieux d'affectation;

6. *Prie* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les activités liées au Système intégré de gestion soient exécutées le plus efficacement et le plus économiquement possible;

7. *Décide* d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel de 3,3 millions de dollars des États-Unis;

8. *Décide également* de reporter à la reprise de sa cinquante-troisième session la poursuite de l'examen du dixième rapport intérimaire du Secrétaire général, du rapport des experts indépendants sur le Système intégré de gestion et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et prie le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un additif à son rapport, en tenant compte du rapport du Bureau des services de contrôle interne;

VIII

Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice, juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et juges du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Rappelant sa résolution 37/240 du 21 décembre 1982 contenant le Règlement concernant les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la Cour internationale de Justice, ses résolutions 45/250 du 21 décembre 1990 et 48/252 du 26 mai 1994 et la section IV de sa résolution 50/216 du 23 décembre 1995, concernant les émoluments, les pensions et autres conditions d'emploi des membres de la Cour internationale de Justice, les paragraphes 1 et 5 de sa résolution 52/217 du 22 décembre 1997, relative au financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, les paragraphes 1 et 6 de sa résolution 52/218 du 22 décembre 1997, relative au financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994, et sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, concernant des questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général¹³ sur la question et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴,

1. *Approuve* les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les émoluments, les pensions et autres conditions d'emploi des membres de la Cour internationale de Justice;

2. *Souscrit* à l'observation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 21 de son rapport¹⁵ touchant une modification du paragraphe 2 de l'article 7 du Règlement concernant le régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice;

3. *Décide*, en conséquence, de modifier comme suit le paragraphe 2 de l'article 7 du Règlement concernant le régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice :

«Les pensions servies seront automatiquement révisées à la même date que les traitements et selon le même pourcentage.»;

4. *Approuve* les recommandations du Comité consultatif concernant les émoluments, les pensions et autres conditions d'emploi des juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et des juges du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994;

5. *Approuve également* le règlement concernant les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des juges du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et des juges du Tribunal criminel international pour le Rwanda, figurant dans l'annexe III du rapport du Secrétaire général¹⁶;

6. *Approuve en outre* le règlement concernant le régime des pensions des juges du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et le règlement concernant le régime des pensions des juges du Tribunal criminel international pour le Rwanda, figurant, respectivement, dans les annexes IV et V du rapport du Secrétaire général, ainsi que les modifications connexes découlant des décisions qu'elle a prises à sa présente session;

7. *Décide* de réexaminer à sa cinquante-sixième session les émoluments, les pensions et autres conditions d'emploi des membres de la Cour internationale de Justice, des juges du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et des juges du Tribunal criminel international pour le Rwanda;

IX

Bureau politique des Nations Unies à Bougainville

Prend note du montant estimatif de 1 395 300 dollars à inscrire au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) et du montant de 148 300 dollars à inscrire au chapitre 32 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice

¹³ A/C.5/53/11 et A/52/520.

¹⁴ A/53/7/Add.6, A/52/696, A/52/697 et A/51/7/Add.8.

¹⁵ A/53/7/Add.6.

¹⁶ A/52/520.

biennal 1998-1999, étant entendu que les crédits additionnels qui pourraient s'avérer nécessaires ne seront pas régis par les procédures relatives au fonctionnement du Fonds de réserve, comme il est prévu au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986;

X

Fonds de réserve

Prend note du rapport du Secrétaire général intitulé «Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées»¹⁷ et note que le solde du Fonds de réserve s'établit à 15 307 800 dollars;

XI

Réévaluation des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées en cours d'examen

Prend note du rapport du Secrétaire général sur la réévaluation des coûts dans les prévisions révisées et les états d'incidences sur le budget-programme non encore examinés¹⁸ et décide que la réévaluation des coûts et les ajustements correspondants seront pris en compte dans le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999;

Projet de résolution II

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

A

Ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 1998-1999

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1998-1999, le crédit de 2 532 331 200 dollars des États-Unis qu'elle avait ouvert dans sa résolution 52/221 A du 22 décembre 1997 est ajusté comme suit de 5 627 700 dollars :

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts dans la résolution 52/221 A</i>	<i>Augmentations/ (diminutions)</i>	Crédits révisés
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble			
1A. Politique, direction et coordination d'ensemble	41 454 500	(113 300)	41 341 200
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférences	436 829 200	(9 175 400)	427 653 800
Total, titre I	478 283 700	(9 288 700)	468 995 000

¹⁷ A/C.5/53/48.

¹⁸ A/C.5/53/49.

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts dans la résolution 52/221 A</i>	<i>Augmentations/ (diminutions)</i>	Crédits révisés
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
Titre II. Affaires politiques			
2A. Affaires politiques	42 061 500	(827 600)	41 233 900
2B. Désarmement	13 310 600	(334 700)	12 975 900
3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	146 760 600	34 663 100	181 423 700
4. Utilisations pacifiques de l'espace	3 967 300	(32 500)	3 934 800
Total, titre II	206 100 000	33 468 300	239 568 300
Titre III. Justice internationale et droit international			
5. Cour internationale de Justice	20 479 300	180 300	20 659 600
6. Affaires juridiques	33 035 400	(586 200)	32 449 200
Total, titre III	53 514 700	(405 900)	53 108 800
Titre IV. Coopération internationale pour le développement			
7A. Affaires économiques et sociales	109 262 300	(2 303 900)	106 958 400
8. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 385 200	(155 200)	5 230 000
11A. Commerce et développement	96 296 900	(3 000 500)	93 296 400
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	19 812 700	-	19 812 700
12. Environnement	8 807 400	(50 800)	8 756 600
13. Établissements humains	12 790 300	(201 600)	12 588 700
14. Lutte contre la criminalité	5 413 600	(56 300)	5 357 300
15. Contrôle international des drogues	14 825 500	(97 100)	14 728 400
Total, titre IV	272 593 900	(5 865 400)	266 728 500
Titre V. Coopération régionale pour le développement			
16. Développement économique et social en Afrique	87 926 400	(7 318 600)	80 607 800
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	56 167 500	508 400	56 675 900
18. Développement économique en Europe	44 875 400	(1 325 800)	43 549 600
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	87 906 900	(5 222 900)	82 684 000
20. Développement économique et social en Asie occidentale	49 925 000	(172 700)	49 752 300

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts dans la résolution 52/221 A</i>	<i>Augmentations/ (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
21. Programme ordinaire de coopération technique	43 567 700	(912 500)	42 655 200
Total, titre V	370 368 900	(14 444 100)	355 924 800
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires			
22. Droits de l'homme	42 201 500	(1 368 900)	40 832 600
23. Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	46 005 900	(954 900)	45 051 000
24. Réfugiés de Palestine	21 221 800	583 000	21 804 800
25. Assistance humanitaire	17 933 700	(350 500)	17 583 200
Total, titre VI	127 362 900	(2 091 300)	125 271 600
Titre VII. Information			
26. Communication et information	138 040 400	(2 466 400)	135 574 000
Total, titre VII	138 040 400	(2 466 400)	135 574 000
Titre VIII. Services communs d'appui			
27. Services administratifs	446 190 700		
Total, titre VIII	446 190 700		
Titre IX. Services de contrôle interne			
28. Contrôle interne	18 359 600	(418 100)	17 941 500
Total, titre IX	18 359 600	(418 100)	17 941 500
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales			
29. Activités administratives financées en commun	5 627 400	196 800	5 824 200
30. Dépenses spéciales	52 837 000	(152 700)	52 684 300
Total, titre X	58 464 400	44 100	58 508 500
Titre XI. Dépenses d'équipement			
31. Dépenses d'équipement	34 550 300	(377 200)	34 173 100
Total, titre XI	34 550 300	(377 200)	34 173 100
Titre XII. Contributions du personnel			
32. Contributions du personnel	315 436 700	(690 100)	314 746 600
Total, titre XII	315 436 700	(690 100)	314 746 600

Chapitre	Crédits ouverts dans la résolution 52/221 A	Augmentations/ (diminutions)	Crédits révisés
	(En dollars des États-Unis)		
Titre XIII. Compte pour le développement			
34. Compte pour le développement	13 065 000	–	13 065 000
Total, titre XIII	13 065 000	–	13 065 000
Total, prévisions de dépenses	2 532 331 200		

B

Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1998-1999

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1998-1999, les prévisions de recettes d'un montant de 363 840 300 dollars des États-Unis qu'elle avait approuvées par sa résolution 52/221 B du 22 décembre 1997 sont minorées de 1 150 700 dollars, cette minoration se ventilant comme suit :

Chapitres des recettes	Montants approuvés dans la résolution 52/221 B	Augmentations/ (diminutions)	Montants révisés
	(En dollars des États-Unis)		
1. Recettes provenant des contributions du personnel	325 486 700	(690 100)	324 812 400
Total, chapitre premier des recettes	325 486 700	(690 100)	324 812 400
2. Recettes générales	33 743 600	(158 200)	33 585 400
3. Services destinés au public	4 610 000	(302 400)	4 307 600
Total, chapitres 2 et 3 des recettes	38 353 600	(460 600)	37 893 000
Total général	363 840 300	(1 150 700)	362 705 400

C

Exécution du budget pour l'année 1999

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 1999 :

1. Les dépenses prévues au budget d'un montant total de 1 260 537 900 dollars, soit 1 266 165 600 dollars, représentant la moitié des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 par sa résolution 52/221 A du 22 décembre 1997, moins 5 627 700 dollars correspondant à la réduction qu'elle a approuvée dans la résolution A ci-dessus, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

- a) À concurrence de 42 955 681 dollars, par :
 - i) Un montant de 19 176 800 dollars représentant la moitié des recettes, autres que celles provenant des contributions du personnel, qu'elle a approuvées pour l'exercice biennal 1998-1999 dans sa résolution 52/221 B du 22 décembre 1997;

- ii) Moins 460 600 dollars, représentant la réduction qu'elle a approuvée dans la résolution B ci-dessus;
 - iii) Un montant de 24 239 481 dollars, représentant le solde du compte d'excédents budgétaires au 31 décembre 1997;
 - b) À concurrence de 1 217 582 219 dollars par les contributions dues par les États Membres en vertu de sa résolution 52/215 A du 22 décembre 1997, relative au barème des quotes-parts pour les années 1998 et 1999;
2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 178 491 720 dollars, calculé comme suit :
- a) 162 743 350 dollars, représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 52/221 B;
 - b) Moins 690 100 dollars, correspondant à une diminution des recettes prévues au titre des contributions du personnel, qu'elle a approuvée dans la résolution B ci-dessus;
 - c) Plus 16 438 470 dollars, correspondant à une augmentation des recettes au titre des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1996-1997 par rapport au montant révisé qu'elle a approuvé dans sa résolution 52/213 B du 22 décembre 1997.

* * *

44. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Arrangements financiers afférents au restaurant de la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale

Prend note du rapport du Secrétaire général¹⁹ sur les arrangements financiers afférents au restaurant de la Cour internationale de Justice, étant entendu, comme l'a indiqué le Secrétariat, que l'Organisation des Nations Unies ne verse aucune subvention, sous quelque forme que ce soit, aux fins du fonctionnement du restaurant de la Cour internationale de Justice.

Projet de décision II

Liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du Fonds de réserve

L'Assemblée générale

Décide de différer l'examen du rapport du Secrétaire général sur les liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et

¹⁹ A/C.5/53/19.

l'utilisation du Fonds de réserve²⁰ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹.

Projet de décision III

Compte pour le développement

L'Assemblée générale

Décide de reporter à la première partie de la reprise de sa cinquante-troisième session l'examen des propositions figurant dans les rapports du Secrétaire général sur le Compte pour le développement²² et des mesures connexes recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²³.

²⁰ A/C.5/52/42.

²¹ A/53/7/Add.9.

²² A/52/1009 et A/53/374.

²³ A/53/7/Add.1 et 4.